

11 déc 2015 -11:50

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2015

Traité entre la Belgique et le Luxembourg concernant la coopération en matière de défense et de sécurité

Sur proposition du ministres des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment au traité entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg concernant la coopération en matière de défense et de sécurité.

Parallèlement à la revitalisation de la coopération militaire entre les Etats du Benelux, la coopération bilatérale belgo-luxembourgeoise en matière de défense et de sécurité prend chaque année, notamment dans le contexte des efforts de rationalisation et d'interopérabilité des défenses européennes ainsi que des initiatives "Pooling and Sharing" de l'Union européenne et "Smart Defence" de l'OTAN, des proportions plus importantes en nombre et en étendue du spectre de coopération.

La coopération bilatérale belgo-luxembourgeoise a ainsi atteint un tel niveau d'importance que les deux gouvernements ont conclu au besoin d'offrir une base juridique solide commune aux nombreuses coopérations existantes et futures en matière de défense.

Le traité entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg concernant la coopération en matière de défense et de sécurité a été signé à Bruxelles le 5 février 2015. Le traité ainsi conclu est un traité cadre offrant à l'ensemble de la coopération belgo-luxembourgeoise la base juridique solide souhaitée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>